

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC2000

présenté par
M. Saintoul

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité A l'article 53. - III, supprimer les mots "le conseil de surveillance de la société ARTE-France"
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite exclure Arte France de l'obligation d'établir une convention stratégiques pluriannuelle. La proposition de loi n'inclut pas la société Arte France dans la holding France Médias. Le groupe LFI-NFP propose donc de retirer toutes les mentions à Arte France de la proposition de loi pour des raisons de sécurité juridique.